

Léon GÉRIN (1946)

**Aux sources de notre histoire.
Les conditions économiques et sociales
de la colonisation en Nouvelle-France**

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi
Courriel: jmt_sociologue@videotron.ca
Site web: <http://pages.infinet.net/sociojmt>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"
Site web: http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi
Site web: <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

Chapitre V

La vraie figure de Roberval

Au sortir de la guerre, le Trésor était bel et bien vide. Cette année même, 1539, le chancelier Poyet, cherchait à rétablir les finances en instituant une loterie royale. D'autre part, François 1er trouva dans son épargne 45,000 livres, qui lui permirent de se procurer les navires et les approvisionnements nécessaires. Jacques Cartier, qui avait surabondamment démontré son expertise de maître marinier, à l'occasion du premier voyage, était d'avance tout désigné pour la conduite de ce deuxième voyage ! On agit sagement, comme l'expérience le prouve, en lui confiant la conduite de cette deuxième expédition, avec le titre de capitaine général et de maître pilote de tous les navires.

Jusque-là, tout allait bien. Mais le choix d'un chef pour la colonie projetée paraît avoir été moins heureux. Jean-François de la Roque, seigneur de Roberval, de Nogens et de Prax, et que des lettres patentes, en date du 15 janvier 1540, devaient décorer de mainte autre pompeuse désignation, telle que *seigneur de Norembègue, vice-roi et lieutenant général en Canada, Hochelaga, Saguenay, Terre-Neuve, Belle-Isle, Carpont, Labrador, la Grande Baie et Baccalaos*, ce personnage supplantait ainsi Cartier dans le gouvernement de la colonie naissante.

Le contraste est marqué entre Cartier et Roberval. Type relativement simple par ses origines, le marin breton est tout aussi simple par ses moyens d'existence et le milieu où se passe cette existence. Sur son rocher de Saint-Malo (désigné parfois Saint-Malo de Ile), enveloppé dans l'ordre social par le flot de l'émigration kymrique, il est, dans l'ordre physique cerné par l'océan immense, et c'est l'océan qui lui fournit ses moyens caractéristiques d'existence, tout en le maintenant dans un état social simple, traditionnel, primitif. Roberval, au contraire est un terrien, ou du moins un Français de l'intérieur, qui n'entend rien aux choses de la mer, niais dont les conditions de vie sont beaucoup plus complexes que celles du capitaine malouin.

Jean-François de La Roque, seigneur de Roberval, se rattache à une famille gentilhommière de la Picardie, où on retrouve ses ancêtres dès le milieu du quinzième siècle, mais qui était originaire du Languedoc, dans le midi de la France. Ce simple nom de Languedoc est très suggestif, explicatif même par lui seul. S'insinuant entre Rhône et Cévennes, d'une part, entre Garonne, Méditerranée et soulèvements pyrénéens, de l'autre, cette ancienne province a joué un rôle décisif, à certaines époques critiques dans l'histoire de la monarchie française.

En pleine guerre de Cent ans, par exemple, alors que la Gascogne, la Guyenne, le Poitou même, étaient aux mains de l'étranger, le Languedoc devenait le foyer le plus actif du recrutement des gens d'armes, au service du roi.

Ces vaillantes recrues du Midi, ces cadets du Languedoc, on en fait un double rempart dans le Nord et dans l'Est du royaume, menacés à la fois par les Anglais et par les Bourguignons, ceux-ci devenus maîtres de la Flandre et les alliés de l'Angleterre. Aussi, ne faut-il pas s'étonner, si les chroniqueurs et historiens du Moyen-Âge et de la Renaissance signalent à l'occasion, un afflux de Languedociens à Paris ou aux environs ; et si, mainte pièce authentique, dont copie est conservée aux Archives canadiennes, révèle la présence dans le Hainault, le Vermandois, le Nivernais, dès la dernière moitié du quinzième siècle, des de La Rocque, ainsi que des de Boutillac, qui sont de leur parenté.

Il est remarquable que dans ces familles, la dévolution des biens se fait fréquemment en ligne féminine, ce qui semblerait indiquer que ces biens constituaient la dot d'une héritière à l'occasion de son mariage avec un cadet de famille dont l'épée constituait le principal appoint. Il est aussi curieux de constater que ces de La Rocque paraissent avoir détenu des fiefs, sur divers points de toute cette frontière ou ligne de défense du nord. Ainsi Charlevoix, nous apprend que le roi François affectait de qualifier notre Jean-François de la Rocque de « Petit-roi du Vimeu », comme si lui ou les siens avaient à un moment, occupé une situation dominante dans ce petit pays à cheval entre Normandie et Picardie, mais situé tout à fait à l'embouchure de la Somme, c'est-à-dire assez loin du principal domaine de notre La Rocque, qui était à proximité de Compiègne.

D'autre part, dans son âge mur, Jean-François de La Rocque reçoit par héritage de ses cousins Bertrand et Guillaume de La Rocque, des fiefs situés dans cette même zone de défense septentrionale, mais beaucoup plus à l'est, dans le Réthelois. Il n'est pas jusqu'à la réapparition fréquente le long de cette zone, d'Abbeville à Sedan, des mêmes noms de fiefs ou de villages, comme Bacouel, Resson, Poix, etc., qui ne suggère une commune origine. On sait que les villes fortes de la Somme et de l'Oise, et notamment Amiens, Péronne, Beauvais, Roye, Compiègne, etc., ont joué un rôle important dans les guerres soutenues par la France depuis les règnes de Charles VII et de Louis XI et jusqu'aux jours anxieux de la Grande Guerre qui a pris fin en 1918.

Précisément, notre Jean-François de La Rocque avait établi son manoir sur les bords de l'Oise, à peu de distance de Compiègne, et au cœur de cette région constamment menacée, qui barre la route sur Paris. Nous touchons ici au principal moyen d'existence du gentilhomme picard de la Renaissance : le service militaire aux gages du roi. Ce La Rocque a commencé par être écuyer d'écurie à la cour royale, et, en 1534, nous le trouvons homme d'armes du roi et porteur d'enseigne dans la compagnie du maréchal de La Marck. Il s'agit ici de Robert III de La Marck, seigneur de Fleurange, auteur des curieux Mémoires, cités précédemment. Compagnon d'enfance de François 1er, blessé en combattant à ses côtés à Marignan

(1515), fait avec lui, prisonnier lors du désastre de Pavie, il ne sépara jamais sa cause de celle du roi de France.

Très différent en cela de son père, Robert II de La Marck, seigneur de Sedan, duc de Bouillon, qui toujours, au contraire avait montré le plus grand esprit d'indépendance à l'égard du roi de France, que ce fût Louis XII ou François 1er, comme aussi à l'égard de l'empereur Charles-Quint. Et encore plus différent de l'ancêtre, Guillaume de La Marck, le Sanglier des Ardennes, qui opéra, pour le compte de Louis XI la cruelle répression de la révolte des Liégeois. Établis en situation stratégique à l'extrémité nord-est de la France, à cheval sur la frontière qui séparait ce royaume naissant des principautés turbulentes de l'Allemagne recrutant mercenaires ou cadets de famille dans les provinces françaises du Midi ou de l'Est, et notamment dans le Languedoc, ces La Marck sont bien représentatifs de l'aristocratie féodale de l'époque, chefs militaires en train de perdre leur indépendance au service de la monarchie.

Pendant trois générations successives au moins, un Robert de La Marck a été le chef militaire hiérarchique des La Rocque, émigrés du Languedoc à leur demande sans doute, et devenus possesseurs de seigneuries dans les Ardennes, la Champagne et la Picardie. L'on peut bien se demander si ce n'est pas pour faire honneur à un de ces Robert de La Marck, que le rameau des La Rocque fixé à proximité de Compiègne, a donné à son principal domaine le nom de Roberval, ou Robertval.

Or, ce premier moyen d'existence de la gentilhommerie française, la solde militaire, reste à l'époque de la Renaissance insuffisant, aléatoire pour dire le moins. C'est que, d'une part l'État n'a pas encore assez de prise sur les forces vives de la nation ; que l'organisation des finances publiques n'est encore ni assez régulière, ni assez complète. Et, d'autre part, l'imprévoyance et les habitudes de prodigalité des gentilshommes, de ceux de la cotir surtout et du roi lui-même, compliquent singulièrement le problème. Et cependant, derrière cette insuffisance de la solde, il paraît bien y avoir une cause plus générale et plus profonde encore que la pénurie du trésor royal et la prodigalité du gentilhomme : c'est l'action de la crise économique de la Renaissance, qui se traduit à la fois par la dépréciation des espèces monnayées et la hausse de la valeur des terres.

L'apport subit en Europe, par les découvreurs de l'Amérique, de quantités énormes d'or et d'argent cause la crise économique de la Renaissance. L'effet est de déprécier proportionnellement la circulation monétaire et de produire rapidement une hausse des prix. Il se dessine dès lors, une situation de plus en plus difficile pour toute classe à revenu fixe, et notamment pour la gentilhommerie qui vit en partie d'appointements établis pour un service déterminé, et en partie de la rente des terres. Sans doute, la valeur commerciale des terres suit la marche ascendante des prix et accuse une hausse proportionnelle. Mais cette hausse ne profite guère en général à la gentilhommerie ; car il y a beau jour qu'elle s'est désintéressée de l'exploitation directe et qu'elle cède ses terres à bail, au paysan ou à un intermédiaire, moyennant une rente fixe.

« La bourgeoisie terrienne, écrit M. Picard dans une étude très documentée publiée dans la revue *La Science Sociale*¹, a émergé de la classe des laboureurs aux XIVe et XVe siècles... les seigneurs ont donné leurs terres à louage ; mais les conditions de bail ont ruiné les propriétaires et enrichi les fermiers... Le bail à cens constituait un abandon éternel et irrévocable de la terre, moyennant un loyer annuel... La part du fermier augmenta tandis que celle du seigneur restait fixée par le contrat de louage... La terre, outre sa valeur foncière dont le cens représentait la rémunération, acquit au moyen âge une valeur « commerciale », que son détenteur put vendre ou céder à bail... Les cours de la terre ont suivi une progression presque continue du IXe à la fin du XVIe siècle. Cette progression, brusque et rapide de 1050 à 1250, plus lente de 1250 à 1480, est de nouveau rapide et brusque de 1480 à 1580. »

Ces brèves indications semblent éclairer d'un jour vif, la situation financière du seigneur de Roberval entre 1520 et 1550, que nous laisse entrevoir la contribution récente de M. Biggar. À partir de 1520 (Jean-François de La Rocque était alors âgé de quelque vingt-quatre ans), les terres de Roberval et de Bacouel, attenantes au manoir, font l'objet de multiples transactions. Déjà, le jeune seigneur avait vendu à Pierre Belut, procureur en parlement, son fief de Bacouel, avec ses appartenances et dépendances. Il les reprend à bail pour trois ans. Au cours des trente années suivantes, c'est une suite de concessions, de ventes, de constitutions de rentes, tant sur les bords de l'Oise que dans les seigneuries d'Acy et de Poix en Réthelois, dont il hérite vers 1530.

Dans ce volume de M. Biggar, les indications biographiques relatives à Roberval, sont en singulier contraste avec celles relatives à Cartier. Chaque fois, peut-on dire, que celui-ci s'inscrit pour quelque parrainage ou autre survenance de la vie familiale ou religieuse, Roberval figure dans un ou plusieurs actes judiciaires ou notariés, sommations en justice ou exploits d'huissier. Et, de ces longs démêlés du seigneur de Roberval avec celui de Ruys, ou de son interminable procès de succession avec les Boutillac, legs des générations précédentes, se dégage vivement pour nous, l'impression d'incurables embarras financiers qui devront aboutir tôt ou tard à la ruine. Il semble bien que l'entreprise d'Amérique ait été pour Roberval, le dernier expédient d'un homme qui sentait le sol se dérober sous lui.

Aussi bien, cette entreprise de colonisation qui se déroule dans le décor enchanteur de la Renaissance, sous la brillante égide du Roi-Chevalier et de sa cour, et notamment de Philippe de Chabot et du seigneur de Roberval, aura-t-elle tout le brio et tout le romanesque parfois, qu'on attendrait de pareils hommes opérant en pareille occurrence. Mais aussi aura-t-elle ses points sombres faisant tache au tableau. La nouvelle des armements et préparatifs de départ de Cartier et de Roberval, ne tarde pas à s'ébruiter et, sous le couvert de l'espionnage, à se répandre au loin. En Espagne, au Portugal, en Angleterre, elle produit un émoi dont on ne se

¹ Paris, 1915.

fait guère une idée aujourd'hui. Nombreuses sont les lettres échangées à ce sujet entre Charles-Quint, par exemple, et Sarmiento, son ambassadeur à Lisbonne, ou Juan de Tavera, cardinal de Tolède, président de son conseil d'État, et Christoval de Haro, riche marchand portugais passé au service de l'Espagne, etc.

À Saint-Malo et à Honfleur, où se poursuivent les préparatifs de l'expédition, nous voyons arriver, dès le mois de mai 1541, Roberval et sa suite, de jeunes gentilshommes de la cour qui doivent l'accompagner en Canada. Ces écuyers d'écurie, ces fils de famille ne sont pas tous, comme on dit chez nous, *de la Croix de Saint Louis*, quelques-uns même ont acquis une notoriété peu enviable. Mais ils valent probablement mieux que d'autres qui les ont précédés à Saint-Malo, ou les y suivent de près : je veux dire les repris de justice cueillis dans les prisons du royaume, et en grand nombre dans celles du midi de la France.

Voici maintenant que le « noble et puissant seigneur » de Roberval, comme le désignent pompeusement les tabellions de Honfleur, reçoit au dernier moment, la visite assez importune, sans doute, d'un de ses créanciers de Paris, Coiffard, fils, avocat au parlement, qui se présente en personne, tandis que Coiffart, père, aussi avocat en parlement, se fait représenter par un serviteur ; désireux, le père comme le fils, d'obtenir de bonnes garanties de leur débiteur qui va lever le pied. On songe involontairement à Bridoie, à Grippe-Minaud et aux Chats-Fourrés, que Rabelais a si bien portraituretés dans son Pantagruel.

Enfin, un peu plus tard, nous découvrirons Roberval en compagnie plus suspecte encore, lorsque, à la suite de Pierre de Bidoulx, seigneur de Lartigue, vice-amiral de Bretagne, mais aussi pirate renommé, il s'attardera sur les côtes de la péninsule bretonne, à mettre à la rançon navires français et étrangers. Les marchands anglais, victimes de cet acte, protesteront ; l'ambassadeur Paget fera part à François 1er du mécontentement de son maître Henri VIII et François 1er fera une belle colère contre ce mécréant de Roberval, qu'il se promet bien de faire pendre dès qu'il pourra mettre la main dessus. Mais Roberval est au large de Saint-Malo et ne se laisse pas prendre.

Roberval n'entendait rien à la navigation maritime. Tout au plus, dans son pays ancestral du Languedoc, avait-il pu se familiariser avec l'exploitation des gîtes minéraux, autre indice du véritable mobile directeur de cette tentative de *découverte* en pays inhabité. Mais même l'installation d'équipes de mineurs en territoire inoccupé, ne pouvait que difficilement se passer du concours de cultivateurs du sol, surtout à ses débuts. Il est singulier que Roberval ait cru pouvoir tourner la difficulté en recourant au recrutement de repris de justice.

De longue date, de date très ancienne même, il existait en France, une classe de paysans rompus au défrichement et à la culture de terres neuves et parfois marécageuses, rocheuses, revêches à l'action de la charrue, de la herse ou du brise-mottes. Il semble étrange à première vue, qu'on leur ait préféré des repris de justice tirés des

prisons du royaume. C'était là, de la part des organisateurs, l'aveu de leur grossière ignorance des conditions du succès d'entreprises de cette sorte.

De prime abord, le vice radical des premières tentatives d'expansion des nations européennes vers les terres neuves d'Amérique, ce fut la mainmise de la métropole ou de ses agents, - à l'exclusion plus ou moins complète de l'intérêt privé. On se flattait de supprimer de la sorte, les deux empêchements majeurs préalables à la mise en oeuvre d'une expédition outre-mer : lenteurs du recrutement, frais de voyage et d'installation des colons.

En effet, dans les lettres patentes du 7 février 1540, on relève le passage suivant qui est bien de nature à nous frapper de stupéfaction :

« Comme, en attendant d'avoir le nombre de gens de service et de volontaires nécessaires pour peupler ce pays, ce voyage ne pourrait être entrepris sitôt que nous le désirons... Nous mandons à nos officiers de justice de délivrer, sans aucun délai, le nombre de malfaiteurs que notredit lieutenant ou ses commis voudront choisir pour les mener auxdits pays ¹. Ces lettres patentes autorisaient Roberval à prendre dans les prisons du royaume : « les criminels condamnés à mort qu'il jugerait être propres à cette entreprise, pourvu qu'ils ne fussent point prévenus du crime de lèse-majesté divine ou humaine ou de fausse monnaie et qu'ils eussent satisfait déjà aux parties civiles intéressées. Le roi mettait aussi pour condition que ces hommes se nourriraient et s'entretiendraient eux-mêmes les deux premières années, et feraient les frais de leur voyage jusqu'au port où aurait lieu l'embarquement, ainsi que ceux de leur passage dans la Nouvelle-France ². »

Même si l'on tient compte de la rigueur excessive des tribunaux de l'époque, à l'égard de toute infraction portant atteinte aux recettes du fisc, il y a lieu de se réjouir que l'insuccès absolu de ces premières tentatives de colonisation ait délivré le Canada à brève échéance de l'hébergement de colons, fruits d'une sélection à rebours et de valeur morale ou sociale, pour dire le moins, douteuse.

Les navires devaient mettre à la voile en avril 1540, ils ne prirent la mer que vers la fin de mai 1541. Encore, Roberval ne voulant pas s'embarquer sans l'artillerie et les munitions qu'il attendait de la Champagne et de la Normandie, resta-t-il en arrière, et Cartier, sur l'ordre formel du roi, partit seul avec ses cinq navires approvisionnés pour deux ans. À travers les réticences des documents officiels, il semble bien, que se manifeste ici la direction faible et capricieuse de fonctionnaires mal avisés, qui, après avoir laissé les préparatifs traîner en longueur plus d'une année, divisent imprudemment, les forces de l'expédition.

Roberval quitta à son tour les côtes de France, le 16 avril 1542, avec trois grands navires pourvus aux dépens du roi, et équipés de deux cents colons, la plupart tirés

¹ Faillon.

² Faillon, t. I, pp. 39-41.

des prisons du royaume. À Saint-Jean de Terre-Neuve, en juin, il fit la rencontre de Cartier qui retournait en France avec tous ses gens. Il avait passé près d'une année au Canada, sans pouvoir y découvrir de mines ; les sauvages, mécontents, peut-être, de ne plus revoir leurs parents enlevés du pays en 1536, et morts depuis en France, effet du changement de climat ou de mode d'existence, avaient pris une attitude inquiétante pour leurs visiteurs européens. Resté longtemps sans nouvelles, Cartier avait fini par se résoudre à retourner en France.

La rencontre des retardataires en cours de route, lorsque déjà toutes mesures étaient prises pour la traversée, ne put l'engager à revenir sur ses pas. Il partit la nuit suivante en tapinois, laissant Roberval se tirer d'affaire, comme il pourrait en pays neuf, tandis que lui-même repassait en France, porteur d'une relation de ce voyage, dont il ne nous est parvenu que la traduction anglaise publiée soixante ans plus tard par les soins du géographe anglais, Richard Hakluyt¹. Cartier avait eu soin de mettre à bord, pour ce voyage de retour, une quantité de ce qu'on prenait alors pour des diamants, mais qui n'était en réalité que du pyrite de fer.

Laisse à lui-même, Roberval ayant à son bord, pour combler le vide créé par le départ de Cartier, le fameux Jean-Alphonse ou Fonteneau dit de Saintonge, remonta le fleuve Saint-Laurent jusqu'à la hauteur de Québec, et planta sa colonie sur les hauteurs mêmes de Charlebourg-Royal, où Cartier avait établi la sienne. Seulement il en changea le nom en celui de France-Roy, et y bâtit un fort, ainsi que divers bâtiments nécessaires pour le logement des colons.

Ses repris de justice ne purent être maintenus en paix, au témoignage de Roberval lui-même, que par le recours fréquent au fouet, au cachot, à la potence².

Quant à Roberval, confident du roi François, sa préoccupation dominante paraît avoir été la découverte de ce pays de Saguenay, où devaient abonder l'or et l'argent. Au printemps de 1543, lorsque déjà les rigueurs d'un hiver canadien s'exerçant sur ces Européens, médiocrement pourvus contre les rigueurs du froid et faciles victimes du scorbut, avaient déjà décimé le corps expéditionnaire, Roberval, laissant trente hommes à la garde du fort, en dépêche soixante-dix autres sous son propre commandement à la recherche de cet imaginaire Eldorado. Sans désespérer, il envoya son pilote Jean Alphonse explorer les côtes du Labrador, dans l'espérance de trouver de ce côté, le passage vers la Chine, objet de la convoitise de tous ; la Chine étant considérée alors, comme l'entrepôt de toutes les richesses.

Si l'on s'en tenait à la lecture et à l'analyse des lettres-patentes adressées à Cartier et à Roberval, on resterait persuadé que seuls des motifs très purs et désintéressés avaient inspiré ces voyages transatlantiques. Il s'agit de « faire chose agréable à Dieu, notre Créateur et Rédempteur, en procurant la glorification de son

¹ Voir la reproduction de ce texte dans Biggar, *Voyages of Cartier*, p. 247 et suiv.

² Biggar, *ibid.*, 263 et suiv.

Saint Nom et l'augmentation de notre Mère, la Sainte Église Catholique, dont nous sommes dit et qualifié le premier fils. »

Mais dans d'autres publications officielles de l'époque, on relève la franche expression de vues d'ordre plus pratique. Par exemple, l'ordonnance portant l'octroi d'une subvention à Jacques Cartier en partance pour « découvrir certaines ysles et pays ou *l'on dit qu'il se doibt trouver grant quantité d'or et autres riches choses...¹* ».

Or, cette préoccupation du fisc de rentrer dans ses fonds et de faire de bonnes finances, devient de plus en plus impérieuse à mesure que se passent les années : au temps de Roberval, elle devient tyrannique et le précipite dans des aventures dont il ne verra pas l'issue. Pendant que l'on s'attardait ainsi à la poursuite de chimères, les vivres vinrent à manquer : les Français affamés finirent par aller quémander des moyens de subsistance auprès des tribus sauvages de leur voisinage. Roberval avait bien envoyé de ses navires en France quérir des victuailles et autres fournitures, mais rien ne venait.

Enfin, la colonie de France-Roy, réduite à la dernière extrémité, vit arriver de France les navires de Cartier, porteurs de ravitaillements. Mais ces secours indispensables s'accompagnaient de l'ordre du roi à Roberval, de revenir en France sur-le-champ, avec tous ses gens. Il est suggestif de lire dans Lescarbot la raison motivant cette décision intempestive : C'est que le roi, occupé à de grandes affaires qui pressaient la France pour lors, il n'y eut moyen d'envoyer nouveau rafraîchissement de vivres à ceux qui devaient avoir rendu le pays capable de les nourrir, ayant eu si bel avancement de Sa Majesté, et par aventure que ledit Roberval fut mandé pour servir le roi par deçà². La colonie tout entière repassa en France.

Ce fut la dernière tentative de colonisation de François 1er. Et s'il était contraint de s'avouer battu en Amérique, comme déjà il l'était en Europe, ses faibles successeurs durent, de prime abord, se reconnaître hors d'état de mener à bien de telles entreprises. En effet, sur cette ligne brisée qui figure le développement progressif du pouvoir royal par la centralisation entre ses mains des ressources du pays, François 1er occupe un des sommets ; le dernier avant le règne écourté de Henri IV et, encore plus tard, l'arrivée aux affaires de Richelieu.

Voici maintenant que s'ouvre pour la France une des périodes les plus navrantes de son histoire : celle des guerres de religion. Les Français divisés par mainte intrigue politico-religieuse, prennent les armes contre leurs propres concitoyens et secondent les efforts des ennemis, de nationalité étrangère. L'amiral de Coligny, ministre huguenot du roi catholique Henri II, fut le promoteur de deux expéditions transatlantiques composées de protestants. La première, à destination du Brésil,

¹ Biggar, Documents *Cartier-Roberval*, p. 42.

² Lescarbot, t. II, p. 391.

périt bientôt, délaissée par Coligny, dès que Villegagnon, son chef, redevint catholique. Celle dépêchée en Floride sous les ordres de Ribaut et de Laudonnière, fut détruite par les Espagnols, avec la connivence peut-être de la cour de France, elle-même en lutte avec la Réforme.

Le pouvoir royal, sous des chefs médiocres, agité par d'égoïstes factions, se vit contraint de renoncer à toute entreprise de colonisation lointaine, pour ne songer qu'à son propre maintien. Il renonça à tout projet d'expansion coloniale, pour n'y revenir d'une manière suivie qu'à l'aube du siècle suivant.

Principaux ouvrages consultés

Histoire des choses mémorables des règnes de Louis XII et de François 1er, Robert de la Marck, éd. Petitot, Paris, 1826.

The Diplomatic History of America, by Henry Harrisse, Londres, Stevens, 1897.

Sismondi, Histoire des Français, t. XIV, XV, XVI, Paris, Treuttel et Wurtz, 1833.

Paul Gaffarel, les découvreurs français, Paris, Challemeil, 1888.

Hauser et Renaudet, les débuts de l'âge moderne, Paris, Alcan, 1929.

H. P. Biggar, The Voyages of Cartier, Ottawa, Archives publiques.

H. P. Biggar, Collection of Documents relating to Jacques Cartier and Roberval, Ottawa, Archives publiques, 1930.

Jacques Cartier, Navigation ès îles du Canada, etc., Paris, Tross, 1863.

Jouon des Longrais, Jacques Cartier, documents nouveaux, Paris, Picard, 1888.

Michelant et Ramé, Jacques Cartier, relation originale, Paris, Tross, 1867.

Charles de la Roncière, Jacques Cartier, Paris, Plon, 183 1.

Guiffrey, Cronique du roy François, Paris, 1860.

Discours du siège de Beauvais par Charles Duc de Bourgogne 1472.

Edith Sichel, Women and men of the French Renaissance, Westminster, Constable, 1902.